

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Préfecture du Nord – Direction des relations avec les collectivités territoriales

Enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique, relative à l'opération de restauration immobilière – Roubaix quartiers anciens – quartier de l'Épeule, situé sur le territoire de la commune de Roubaix

Le préfet du Nord a prescrit par arrêté, une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique relative à l'opération de restauration immobilière du quartier de l'Épeule, sur le territoire de la commune de Roubaix.

L'enquête se déroulera **du mardi 28 mai à 9h00 au vendredi 28 juin 2024 à 17h00, pendant 32 jours consécutifs, en mairie des quartiers Ouest de Roubaix, 187 rue de l'Épeule, 59100 Roubaix (siège de l'enquête)** en application des dispositions du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et du code de l'urbanisme.

Le commissaire-enquêteur désigné par le tribunal administratif de Lille pour conduire l'enquête est M. Jean-Michel LY SIN CHENG, retraité. Le commissaire-enquêteur désigné en tant que suppléant est M. Benoît VOUTERS.

M. LY SIN CHENG se tiendra à la disposition du public pour y recevoir ses observations lors des permanences des :

- **Mardi 28 mai 2024 de 9h00 à 12h00 (ouverture de l'enquête)**
- **Mardi 4 juin 2024 de 14h00 à 17h00**
- **Samedi 8 juin 2024 de 9h00 à 12h00**
- **Mercredi 19 juin 2024 de 14h00 à 17h00**
- **Vendredi 28 juin 2024 de 14h00 à 17h00 (clôture de l'enquête)**

Le public pourra prendre connaissance des caractéristiques du projet et éventuellement consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie des quartiers Ouest de Roubaix.

Les observations et propositions pourront également être adressées, pendant toute la durée de l'enquête :

- Soit sur le site du registre dématérialisé à l'adresse suivante :
<https://participation.proxiterritoires.fr/ori-quartier-de-l-epeule>
- Soit sur le site des services de l'État dans le Nord à l'adresse suivante:
<https://www.nord.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Information-et-participation-du-public/Consultations-publiques/Operation-de-restauration-immobiliere-du-quartier-de-l-Epeule>
- Soit par courriel à l'adresse électronique suivante :
ori-quartier-de-l-epeule@mail.proxiterritoires.fr

Les observations transmises par courriel seront publiées sur le registre correspondant.

- Soit par courrier postal à l'adresse suivante : « Mairie des quartiers Ouest de Roubaix – A l'attention de monsieur le commissaire-enquêteur – Opération de restauration immobilière du quartier de l'Épeule – 187 rue de l'Épeule – 59100 Roubaix ». Toutes les observations et propositions seront annexées au registre d'enquête.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès du préfet du Nord, direction des relations avec les collectivités territoriales, bureau de l'urbanisme et de la maîtrise foncière, 12 rue Jean Sans Peur à Lille.

Toutes informations techniques relatives au projet pourront être demandées à :

La fabrique des quartiers

Chargé d'opération foncière: Simon SAKY

tel: 06.45.42.46.18

courriel: ssaky@lafabriquedesquartiers.fr

Dans un délai d'un mois à l'issue de l'enquête, le commissaire-enquêteur établira un rapport relatant le déroulement de l'enquête et examinera les observations et propositions recueillies. Il y insérera, le cas échéant, les observations du responsable du projet en réponse aux observations du public. Il consignera ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

Une copie du rapport et des conclusions motivées sera tenue à la disposition du public en préfecture du Nord, dans les locaux de la métropole européenne de Lille, dans les locaux de la fabrique des quartiers, en mairie de Roubaix et en mairie des quartiers Ouest de Roubaix.

À réception de ces éléments, le préfet du Nord statuera sur l'utilité publique du projet.

Toute personne physique ou morale concernée pourra demander communication des conclusions motivées du commissaire-enquêteur en adressant sa demande écrite à : « Monsieur le préfet du Nord – direction des relations avec les collectivités territoriales – bureau de l'urbanisme et de la maîtrise foncière – 12 rue Jean Sans Peur – CS 20003 – 59039 LILLE Cedex ».

Fait à Lille, le **06 MAI 2024**

Pour le préfet et par délégation,
le directeur des relations avec
les collectivités territoriales,



Étienne IRAGNES